

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## PROJETS DE REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE CHATEAUNEUF-DU-FAOU ET DE MISE A JOUR DES SCHEMAS DIRECTEURS D'ASSAINISSEMENT EAUX USEES ET EAUX PLUVIALES

Par arrêté n° 24012, M. le Maire de la commune de Châteauneuf-du-Faou a ordonné l'ouverture d'une enquête publique **du 12/11/2024 à partir de 9H00 au 13/12/2024 jusqu'à 18H00 inclus** (soit pendant 32 jours consécutifs) afin de recueillir les observations et propositions du public relatives au projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et de mise à jour des schémas directeurs d'assainissement eaux usées et eaux pluviales de la commune de Châteauneuf-du-Faou.

Par décision E24000167/35 du 08 octobre 2024, le Président du Tribunal Administratif de Rennes a désigné Monsieur Jean-Luc PIROT en qualité de commissaire enquêteur. Celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions écrites et orales à la mairie de Châteauneuf-du-Faou située 8 rue de la Mairie – 29520 Châteauneuf-du-Faou :

- **Le mardi 12 novembre 2024 de 9h00 à 12h00,**
- **Le mercredi 20 novembre 2024 de 13h30 à 18h00,**
- **Le jeudi 28 novembre 2024 de 9h00 à 12h00,**
- **Le vendredi 6 décembre 2024 de 13h30 à 18h00,**
- **Le vendredi 13 décembre 2024 de 13h30 à 18h00.**

Les pièces constituant le projet de révision du PLU et les avis émis par les personnes publiques associées et consultées, ainsi que les projets de schémas directeurs d'assainissement eaux usées et eaux pluviales seront tenus disponibles durant toute la durée de la mise à disposition :

- Sur support papier en mairie de Châteauneuf-du-Faou aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, soit 8h30-12h00 / 13h30-18h00 du lundi au vendredi, fermée le jeudi après-midi.
- Sur le site internet dédié : [https://www.boulland-urbanisme.bzh/plu\\_cdf\\_ep/](https://www.boulland-urbanisme.bzh/plu_cdf_ep/)

Pendant la durée de l'enquête publique, le public pourra consigner des observations :

- Sur le registre d'enquête à la mairie,

- Par courriel à l'adresse : [urbanisme.mairie@chateauneufdufaou.bzh](mailto:urbanisme.mairie@chateauneufdufaou.bzh) ,
- Par voie postale, à l'adresse suivante : « Monsieur le commissaire enquêteur - Mairie de Châteauneuf-du-Faou – 8 rue de la Mairie – 29520 Châteauneuf-du-Faou » avec la mention : « révision générale du PLU »,
- Sur le registre dématérialisé ouvert à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5765> ,
- Par voie électronique à l'adresse mail suivante : [enquete-publique-5765@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-5765@registre-dematerialise.fr) ,

Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/5765> et donc visibles par tous.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur lors des permanences visées à l'article 4 du présent arrêté, seront consignées dans le registre d'enquête papier présent en mairie. Les observations et propositions du public transmises par mail seront consignées dans le registre dématérialisé.

Le rapport et les conclusions motivées et avis du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Châteauneuf-du-Faou pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Ils seront également consultables en ligne sur le site internet de la commune (<https://www.chateauneufdufaou.bzh/>).

A l'issue de l'enquête publique, les dossiers de Plan Local d'Urbanisme (PLU) et des schémas directeurs d'assainissement eaux usées et eaux pluviales, éventuellement modifiés pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, seront soumis à l'approbation du Conseil Municipal de Châteauneuf-du-Faou.

